

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 avril 2017

Objet : RD - Travaux d'élargissement de l'avenue du Grand Verger sur la commune de Chambéry - Acquisition d'une emprise de la parcelle appartenant à la SCI Rives de l'Hyère, située avenue du Grand Verger à Chambéry

- date de convocation le 14 avril 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Jean-Luc Berthalay

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Gérard Marcucci

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Michel André à Gérard Marcucci - de Marc Chauvin à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Jean-Marc Léoutre - de Lionel Mithieux à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Alain Thieffinat - Philippe Trepier - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 20 avril 2017

délibération n° 067-17

objet **RD - Travaux d'élargissement de l'avenue du Grand Verger sur la commune de Chambéry - Acquisition d'une emprise de la parcelle appartenant à la SCI Rives de l'Hyère, située avenue du Grand Verger à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 23 mars 2017 a approuvé le lancement des travaux d'élargissement de l'avenue du Grand Verger à Chambéry afin d'améliorer la fluidité de l'axe entre le nord-ouest de l'agglomération chambérienne et la voie rapide urbaine.

Dans le cadre de ce projet, il convient d'acquérir les emprises nécessaires pour élargir la chaussée et créer deux voies d'entrée dans les giratoires Charles Montreuil et du Grand Verger.

Il est proposé d'acquérir une partie de la parcelle BY 189 située le long du parking du centre commercial Leclerc et appartenant à la SCI Rives de l'Hyère.

Une partie de cette parcelle est déjà intégrée dans les aménagements de voirie et doit être régularisée pour une surface d'environ 241 m². Une autre partie, libre d'aménagement d'environ 172 m², est impactée par le projet d'élargissement.

Il est proposé l'acquisition de ces deux emprises, comme suit :

- emprise en l'état de voirie d'environ 241 m² au prix de 1 €/m², soit 241 €/m²,
- emprise libre d'aménagement d'environ 172 m² au prix de 80 €/m², soit 13 760 €/m².

Ainsi le versement à la SCI Rives de l'Hyère s'élève à 14 001 €.

Les travaux d'élargissement de l'avenue du Grand Verger devraient débuter courant mai 2017.

Vu l'article 4 alinéa 2-I des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu le courrier du 10 mars 2017 de la SCI Rives de l'Hyère donnant son accord de principe pour l'acquisition d'une partie de la parcelle BY 189 lui appartenant,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'acquisition des biens immeubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'acquisition d'une partie de la parcelle BY 189 appartenant à la SCI Rives de l'Hyère, située avenue du Grand Verger à Chambéry, pour un montant d'environ 14 001 €,

Article 2 : **précise** que les frais de notaire seront à la charge de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents afférents à venir,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 067-17

Objet de l'acte : RD - Travaux d'élargissement de l'avenue du Grand Verger sur la commune de Chambéry - Acquisition d'une emprise de la parcelle appartenant à la SCI Rives de l'Hyère, située avenue du Grand Verger à Chambéry

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros

Date de l'acte : 20 avril 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170420-lmc1H19447H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19447H1

Date de transmission en Préfecture : 02 mai 2017

Date de réception en Préfecture : 02 mai 2017